Bonnée

Bulletin municipal n° 38 **2017**

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Les Finances	2
Rétrospective des Travaux	3-5
Projets 2018	6
Palmarès des maisons fleuries	6
APE	7
Ecole	7
Fête du Bois	8
Annonceurs	9-12-15
Informations utiles	10-11-13-14
Comprendre la prime isolation	16
Les Associations	17-19
Etat civil	19
Un peu d'histoire	20
Communauté de Communes	III couverture
Calendrier des fêtes	IV couverture

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel AUGER
Rédacteurs, documentalistes, photographes :
Marie-Aline DECLÉMY - Sandrine DULAURENT - Nicholas TICEHURST
Philippe DELAHAYE - Christophe DURELLE - Luc LUTTON

LE MOT DU MAIRE

Chers amis

Encore une année de passée qui a été très intense, tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal, nous allons entrer dans l'année 2018 qui se profile avec encore une fois des réformes à engager.

Avant tout, le conseil municipal et moi-même tenons à vous présenter à vous, à votre famille et à vos proches tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année 2018.

Comme vous pouvez le constater, chaque année, nous engageons sur la commune bon nombre de travaux permettant de sécuriser notre voirie communale et de faire en sorte qu'il fasse bon vivre à Bonnée par les divers aménagements et mises aux normes des bâtiments communaux.

En ce qui concerne l'année 2018, nous continuerons avec des travaux d'aménagement de voirie ; nous finaliserons la mise aux normes des bâtiments scolaires et nous engagerons l'agrandissement du cimetière, qui est un dossier compliqué, du fait des obligations de fouilles archéologiques imposées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et qui, compte tenu des coûts supplémentaires, risquent de venir perturber les priorités de nos investissements.

Il est également important que vous soyez informés du rôle de la Communauté de Communes du Val de Sully au profit de notre commune.

Pour l'année 2017, la Communauté de Communes a soutenu financièrement notre commune dans les investissements par l'intermédiaire des fonds de concours pour un montant de 69 900€ et par le versement d'une attribution de compensation de 94 000€.

En ce qui concerne notre sécurité, la Communauté de Communes finance l'intégralité de la mise en place de vidéo surveillance fin novembre par l'installation de caméras sur les endroits stratégiques de notre territoire et nous tenons à cette occasion, la remercier pour son soutien financier et logistique, ce qui nous permet de maintenir notre niveau d'investissement et de continuer à améliorer le bien-être sur notre commune.

Pour la Communauté de Communes, 2018 sera aussi une année importante pour la mise en place du transfert des compétences imposé par la loi Notre et nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancée des dossiers.

Le Bien-être à Bonnée passe aussi par le respect des règles du bien vivre ensemble, et je tiens à vous informer que je vais prochainement prendre des arrêtés concernant les incivilités telles que les nuisances de voisinage, le brûlage des déchets et les dépôts sauvages des ordures ménagères. La mise en place de la vidéo surveillance nous permettra également d'identifier les récidivistes et de prendre les mesures indispensables à l'amélioration de la situation pour le confort de chacun.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre sens du civisme, nous vous souhaitons une excellente année 2018.

Bonne lecture à tous.

Michel AUGER

LES FINANCES

Budget 2017

Recettes

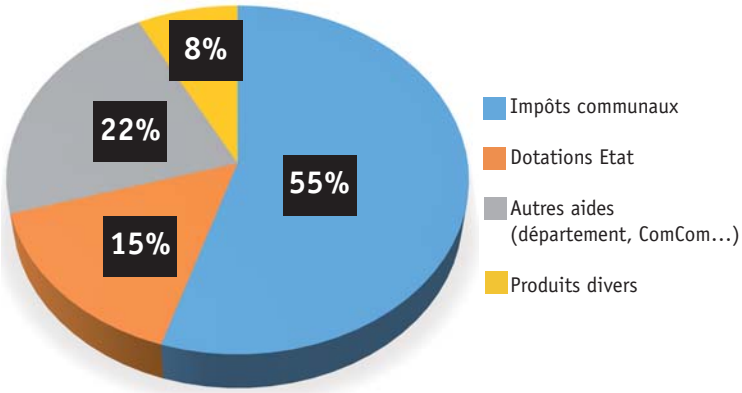

Dépenses

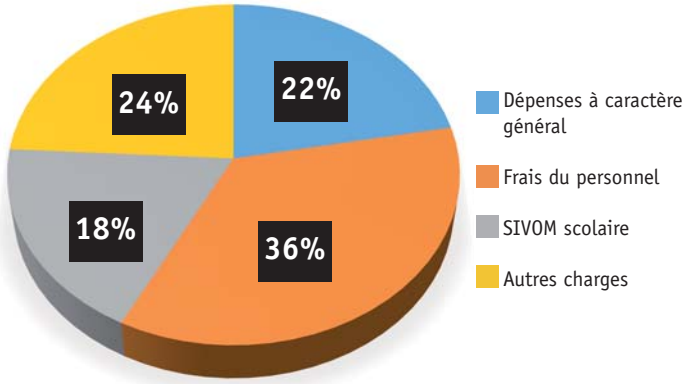

Eau

Recettes

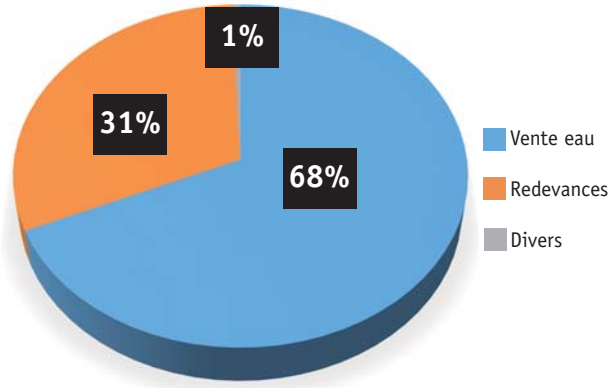

Dépenses

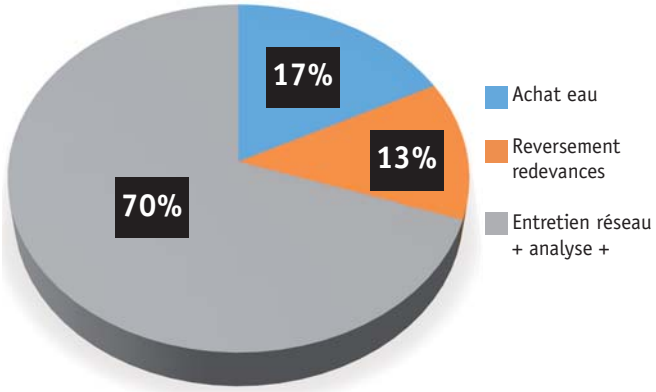

Assainissement

Recettes

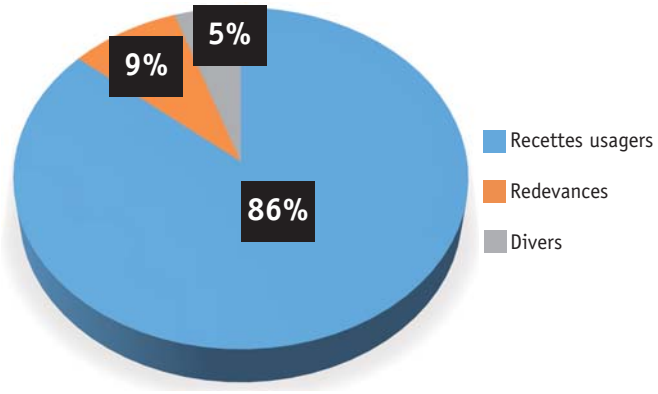

Dépenses

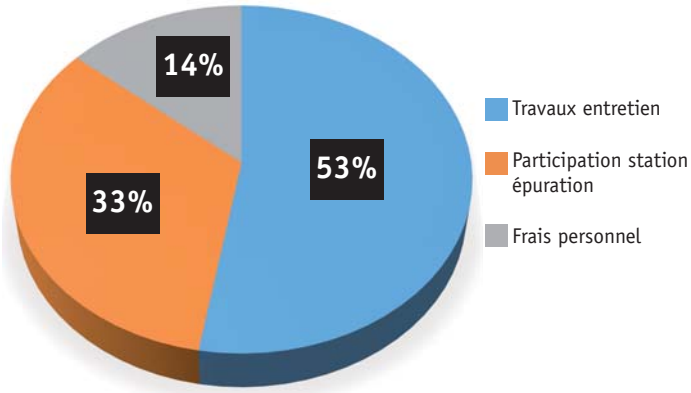

RETROSPECTIVE DES TRAVAUX

Rue des Sentes :

Dans la continuité de notre objectif du « Bon vivre à Bonnée », nous avons mené à bien le projet d'aménagement de la Rue des Sentes. Ces travaux ont consisté à la pose de bordures de trottoirs et à la réfection de la chaussée, qui en avait bien besoin.

Accès aux Personnes à Mobilité Réduite :

Chacun d'entre nous a pu constater l'aménagement de plusieurs accès pour les personnes à mobilité réduite.

- **Foyer municipal :** Aménagement de l'entrée de la salle et modification des accès aux toilettes
- **Mairie :** Aménagement d'un chemin d'accès en enrobé, remplacement de la porte d'entrée afin de l'élargir, un passage piéton et une place de stationnement pour handicapés.
- **École :** Confection d'un accès en enrobé + signalisation au sol
- **Église :** Création d'une place de stationnement

Monument aux morts :

Les marches du monument aux morts ont été recouvertes par du granit et le lettrage a été refait.

Station d'épuration :

La nouvelle station d'épuration commune Les Bordes-Bonnée été mise en fonctionnement cet automne. Les 500 roseaux ont été plantés dans les bassins de stockage des boues. Il reste la déconstruction de l'ancienne station puis la construction d'un bassin de stockage et restitution des eaux d'une capacité de 200 m³.

Ce bassin permettra de récupérer les premières eaux de ruissellement venant du réseau d'assainissement plus chargées en matières organiques. Elles seront ensuite traitées au fur à mesure par la station d'épuration.

Divers :

Dernièrement, un panneau de signalisation lumineux a été mis en place pour rappeler la priorité de la route d'Ouzouer à chacun des automobilistes.

RETROSPECTIVE DES TRAVAUX

Internet :

L'Internet en haut débit est arrivé à Bonnée depuis le 1er décembre, en effet un central téléphonique de proximité a été installé derrière la mairie.

Parking :

Un parking a été construit devant la Communauté des Communes, il évitera les désagréments du stationnement pour les riverains sur la route des Bordes.

Vidéo-surveillance :

Des caméras ont été installées à des endroits stratégiques de la commune afin d'améliorer la sécurité.

PROJETS 2018

- **Agrandissement du cimetière** : Des études archéologiques ont eu lieu derrière l'église. Les résultats font envisager un budget de fouilles supplémentaires dépassant largement ce que nous avions prévu. Nous reportons donc cet investissement et réfléchissons pour trouver un aurtre emplacement.

- **Aménagement** de la Rue du Clos du Mont et de la cour de l'école.

PALMARÈS DES MAISONS FLEURIES

Suite au passage du jury communal du 1er juillet 2017, sur proposition du jury et de la Commission communale de fleurissement, la liste des lauréats des maisons fleuries est établie de la manière suivante :

1re catégorie : maison avec jardin, type fleuri - paysager

1er	Gabriel BOUDE	4e	Monique BILLAT
2e	Annick BERNIER	5e	Danielle MORIN
3e	Bernadette AUGER	5e	Evelyne JURE

2e catégorie : maison avec balcon ou terrasse

1er	Alain LUCAS	4e	Hubert FOURNIER
2e	Lucien MARCHE	4e	Joëlle CARETTE
3e	André LE BRETON		

3e catégorie : professionnels de l'agriculture et du tourisme

1er	Christian GRAVELET	3e	Jean-Claude VASLIER
2e	Alain GUYOT	4e	Jacqueline TESSIER

4e catégorie : fermes fleuries

1er	Françoise BILLEREAU	3e	Chantal ROMILLY
2e	Eliane MARCHAND	4e	Véronique GIBOUIN

Prix d'encouragement : René VACCANI, Patrick MICHAUT, Gérard DUPONT, Patricia RICHARD, Raymond GASNIER, Jean DERLAND, Roger DELAS, Guy CHEVALLIER, Michel DAUTREY, Marc KODIC, Jean BRINON, Daniel POMPON.

Remise des Prix le vendredi 30 mars 2018, à 19h au Foyer Communal

APE

Boum déguisée

Samedi 4 mars, une cinquantaine d'enfants du regroupement scolaire Bonnée-Les Bordes se sont retrouvés pour la traditionnelle Boum Déguisée de l'APE. Dès 14h, princesses, cowboys, pirates, chats, monstres, abeilles, super héros, et autres personnages se sont retrouvés dans le foyer communal de Bonnée pour danser, chanter, courir, jouer et passer un super après-midi sans les parents !

Les crêpes et les sirops, offerts par l'APE, ont rassasié nos jeunes hyperactifs pour le goûter. Ils n'ont pas eu besoin de se faire prier pour retourner sur la piste de danse jusqu'au retour des parents.
L'histoire ne nous dit pas si la soirée fut plus calme que l'après-midi...

Rendez-vous le 25 mars pour la randonnée en forêt d'Orléans et le 23 juin pour la Kermesse !

ECOLE

SORTIE SCOLAIRE AU FUTUROSCOPE

L'année scolaire a commencé activement pour les élèves de l'école de Bonnée : visite de deux jours et une nuit au Futuroscope de Poitiers dans la Vienne. Initiée et organisée par l'équipe enseignante, cette sortie scolaire extraordinaire s'inclut dans le projet d'école ayant pour titre « images et son ». Tout au long de l'année, les élèves travailleront autour de ce thème dans les différentes disciplines scolaires, à commencer par la création d'un film avec reportages et interviews au Futuroscope même. Ce film, souvenir de la sortie, a été projeté aux parents lors d'une véritable « soirée cinéma » au foyer communal fin décembre. Le projet a été entièrement financé par la coopérative scolaire et la participation des parents.
Au programme de cette sortie scolaire : repas au restaurant, spectacle nocturne, nuit à l'hôtel du Futuroscope, et bien sur attractions alliant illusions, sensations et effets spéciaux ! Une occasion pour tous de vivre ensemble et de partager des émotions.

Autres points fort de l'année scolaire 2017 :
Semaine lecture et écriture en mai : quatre journées pendant lesquelles les élèves ont découvert le patrimoine local : visite de l'oratoire de Germiny des Prés et réalisation d'enluminures, visite du musée de l'école de Chalette sur loing et découverte des anciens jeux de cour, randonnée contée à l'étang des bois, parcours devinettes dans Orléans et création de cartes postales, sortie au festival du livre de Beaugency.

Début juillet : traditionnelle randonnée en bord de Loire et remise des prix de fin d'année : dictionnaires et albums ont été offerts par les membres du SIVOM aux élèves de CE2, CM1 et CM2.

FÊTE DU BOIS

La quatrième édition de la Fête du Bois a eu lieu les 2 & 3 septembre 2017 sur la commune de **Dampierre-en- Burly au lieu-dit Les Bretonnières**.

Le thème principal retenu pour cette édition a été : ***Les Métiers Anciens***.

En espérant que vous avez passé une excellente journée.

C'est l'occasion pour le comité organisateur de remercier l'ensemble des personnes qui ont participé de près ou de loin à la réussite de cette belle manifestation.

Nous tenons à commencer par remercier l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré durant ces deux jours pour donner le meilleur accueil qui soit à nos visiteurs.

Remercier ces personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour sortir de terre cette petite ville éphémère qu'est la fête du Bois, mais aussi ces personnes qui, dans un élan de générosité, poursuivent l'aventure jusqu'à ne plus voir aucune trace de notre passage, comme si rien ne c'était passé. Et pourtant beaucoup de choses se sont passées, avant, pendant et après la Fête du Bois.

Ce sont ces mêmes personnes qui permettent de mener à bien ce projet. C'est pourquoi, il nous parait indispensable de dire à l'ensemble des 200 bénévoles : merci !

Merci également aux 125 exposants qui nous font l'honneur de leur présence en présentant leur métier ou leur passion grâce à ces démonstrations permanentes durant tout le week-end.

Merci enfin à la Communauté de Communes du Val de Sully pour son soutien financier qui nous a permis d'équilibrer notre budget.

BRICO MARCHÉ

Les Mousquetaires

Pouvoir tout faire moins cher

JARDINAGE - MATERIAUX
BRICOLAGE - DECORATION
ANIMALERIE

Heures d'ouverture : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

127 route de Paris 45600 **SAINT PERE SUR LOIRE**
02 38 36 30 26 - Fax 02 38 36 49 25
Internet : www.bricomarche.com

NOUVEAU

J-M Prestations

● Vente de containeurs occasion et neuf
Tous volumes et personnalisés

ABRI - GARAGE - LOISIRS
Votre imagination à l'infini !

● Achat de tous 4 x 4 Toyota - Nissan
et autres, même en panne (pour export)

47 ter, route des Bordes 45460 BONNÉE
02 38 31 59 61 - 06 80 31 11 16 www.jm-prestations.com

3D CONSTRUCTION
ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

Neuf & Rénovation

8, route de Sully - 45460 BONNÉE

02 38 31 11 69 - Fax : 02 38 36 00 39

www.3dconstruction.fr
sarl.3dconstruction@orange.fr

RGE QUALIBAT EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ENR
2017

SERVITECHNIQUE
ÉLECTRICITÉ - CLIMATISATION
FROID INDUSTRIEL & COMMERCIAL
VENTILATION - POMPE A CHALEUR
Bruno VIALLE
Gérant

ZAC Les Gabillons
45570 DAMPIERRE en BURLY
Tél. 02 38 35 55 43
Fax 02 38 29 03 51
servitechnique2@wanadoo.fr

Travaux de Terrassement
GERAY Stéphane
104, rue de Paris
45600 SAINT PÈRE SUR LOIRE
02 38 36 65 37

- Fosse toutes eaux (nouvelles normes)
- Chemin d'accès
- Pose de bordures
- Aménagement de cour
- Aménagement de propriétés

SARL GILBERT PÈRE & FILS

14 Chemin du Grand Moulin
45570 DAMPIERRE EN BURLY
Tél. : 02 38 35 01 42
Port. : 06 10 11 50 80
gilbert.sarl@orange.fr

thélem assurances

Katia et Emmanuel ROBLAIN
Agents généraux

51, rue Orléanaise
45730 Saint Benoît sur Loire

saint.benoit.sur.loire@thelem-assurances.fr
N° orias : 07006507 - 07006509
02 38 35 73 19
Fax 02 38 35 79 43

LE GÉANT DU MEUBLE
AUGER

126, route de Paris 45600 SAINT PÈRE SUR LOIRE
☎ 02 38 36 45 51 Fax 02 38 36 63 28
meubles.auger@wanadoo.fr
www.meubles-auger.fr

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPE A CHALEUR - ÉNERGIE SOLAIRE - ÉNERGIE BOIS
DÉPANNAGE - RAMONAGE

SARL HUSSONNOIS
Tél. 02 38 36 24 61
sarl.hussonnois@wanadoo.fr

ARTISAN
434 307 120 00023
S.A.R.L. au capital de 8000 Euros

24 bis, route d'Isdes
45600 SULLY-SUR-LOIRE

INFORMATIONS UTILES

MAIRIE : 4, route d'Ouzouer, Bonnée
Téléphone : 02 38 35 53 32
Télécopie : 02 38 29 05 73
Courriel : mairie.bonnee@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie.bonnee.fr
Ouverture : mardi, de 10 h à 12 h
jeudi de 17h30 à 19h
Secrétariat : Sonia Ramond, Mélanie Brosse.
Service Technique : Jérôme Peloille, Eric Tessier.
Entretien : Anne-Marie Figueiredo.
Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous.

SIVOM SCOLAIRE :

L'école de Bonnée est regroupée avec celle des Bordes. Pour tous renseignements, s'adresser à : Sivom scolaire, mairie des Bordes - Tél. : 02 38 38 14 92

ECOLE : Le groupe scolaire de Bonnée,
Place de Bourdoncle de Saint Salvy, reçoit les élèves de cycle 3, classes de CE2, CM1 et CM2.

GARDERIE : La garderie périscolaire fonctionne sur chaque site à partir de 7h le matin et jusqu'à 19h le soir.
La garderie du mercredi fonctionne uniquement sur le site des Bordes, de 12h à 19h.

COLLÈGE : 30, rue du Château d'Eau, Les Bordes
Téléphone : 02 38 29 15 16

POSTE : 2, rue de la Poste, Les Bordes
Téléphone : 02 38 27 01 40
Ouverture : Lundi au samedi de 9h à 12h

SICTOM : Rue Saint Barthélémy, Châteauneuf-sur-Loire
Téléphone : 02 38 59 50 25
Courriel : sictom.chateauneuf@wanadoo.fr
Site Internet : www.sictom-chateauneuf.fr
Le ramassage des ordures a lieu tous les vendredis.
Les poubelles doivent être sorties le vendredi avant midi.

TRI SÉLECTIF :

Les conteneurs pour la collecte des emballages, du papier et du verre sont situés sur le parking, derrière la mairie et à Chappe, route de Bois au Cœur.

PERCEPTION : 12 rue du Bout du Monde, Sully
Téléphone : 02 38 36 21 05

CENTRE DES IMPOTS : 30, Av. Mal Leclerc, Gien
Téléphone : 02 38 37 34 00

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : **15** POMPIERS : **18** GENDARMERIE : **17**

Pharmacie de garde :	32 37
EDF dépannage :	0 810 333 045
GDF dépannage :	0 810 433 045
Lyonnaise des eaux :	0 810 861 861
Centre antipoison :	02 41 48 21 21
Enfance maltraitée :	119

SERVICES SOCIAUX :

Conciliateur de justice : Nommé par le tribunal, il assure une permanence mensuelle à la mairie d'Ouzouer, pour régler tous les litiges de la vie courante. Prendre rendez-vous au 02 38 27 05 05

Conseillère conjugale : Le centre de planification et d'éducation familiale de Gien tient une permanence à l'espace Ojeunes, Rue Henry Millet à Ouzouer.
Prendre rendez-vous au 02 38 67 78 15

Aide aux personnes âgées : 32, rue du Coq, Sully
Téléphone : 02 38 36 84 80 sur rendez-vous

Repas à domicile :
Renseignement et inscription à la mairie.

Soins infirmiers à domicile : Tél. 02 38 38 00 45

Assistante sociale : Téléphone : 02 38 05 23 23

SOS écoute familles :
Téléphone : 02 38 62 03 80 ou 06 67 32 21 20

POLICE INTERCOMMUNALE : Tél. : 02 38 35 30 89

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :
Téléphone : 02 38 35 05 58

URBANISME : Téléphone : 02 38 35 05 58

BIBLIOTHEQUES : Téléphone : 02 38 35 30 91
Site Internet : www.cc-valdoretforet.com,
Cliquer sur « culture et loisirs » puis sur « bibliothèques ».

ECOLE DE MUSIQUE : Téléphone : 02 38 35 05 85

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL VAL DE SULLY :
Bureau de Saint-Benoît/Loire : 44, rue Orléanaise
Téléphone : 02 38 35 79 00
Bureau de Germigny-des-Prés :
6, route de Saint-Martin-d'Abbat
Téléphone : 02 38 58 27 97

RESPECTER LES ZONES NON TRAITÉES (ZNT)

Pas de traitement à proximité des points d'eau !

Les produits phytosanitaires pulvérisés à proximité des points d'eau ou sur des sols imperméables peuvent avoir des conséquences néfastes pour la vie aquatique mais aussi pour la qualité de l'eau potable.

C'est pourquoi l'Etat a défini des règles d'utilisation de ces produits à proximité des points d'eau.

La ZNT est la bande de terrain le long d'un cours d'eau où l'application directe de produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides,...) en pulvérisation n'est pas possible.
Les ZNT ont été déterminées sur la base du mode d'application et de la toxicité du produit sur la faune aquatique.

Quelle est la ZNT minimale ?

Interdiction de Traiter

Qui est concerné ?

Tout utilisateur de produit phytophamarceutique : particuliers, collectivités, agriculteurs, paysagistes, artisans, industriels...

Pourquoi cette réglementation ?

Cette mesure est prise pour éviter les pulvérisations directes de substances nocives dans les cours d'eau et les contaminations par dérive sous l'action du vent.

En pratique

Quelle est la largeur de la ZNT à respecter ?

L'étiquette du produit utilisé indique la largeur de la ZNT à respecter. Cependant, cette largeur ne peut être prise que parmi les distances suivantes : 5 m, 20 m, 50 m, ou + de 100 m.

ZNT mentionnée sur l'étiquette	Largeur de la ZNT à retenir
Absence de mention	5 m
De 1 à 10 m inclus	5 m
De 11 à 30 m inclus	20 m
De 31 à 99 m inclus	50 m
De 100 m ou plus	Largeur mentionnée sur l'étiquette

Important

Toute application directe de produit est interdite sur tous les éléments du réseau hydrographique. Ceux-ci comprennent notamment les points d'eau, les bassins de rétention d'eaux pluviales, ainsi que les avaloirs, fossés, caniveaux et bouches d'égouts.

Exemple de pratique interdite

Qui contrôle ? Quelles sont les risques en cas d'infraction ?

Des contrôles sont réalisés par l'AFB (Agence Française de la biodiversité), le SRAL (Service Régional de l'Alimentation au sein de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et les services de police de l'eau de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

En cas de non-respect des réglementations d'un produit phytopharmaceutique, l'infraction constitue un délit susceptible d'être puni d'une amende de 30 000 euros et 6 mois d'emprisonnement (article L 253-17 du code rural et de la pêche maritime).

De plus, le rejet de substances polluantes dans les eaux superficielles constitue également un délit puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article L 216-6 du code de l'environnement).

Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC accordées aux agriculteurs, une pénalité proportionnelle aux montants des aides PAC est également appliquée en cas d'anomalie constatée.

ATTENTION !

MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

Dans le département du Loiret, en 2016, 51 personnes ont été intoxiquées de manière accidentelle par du monoxyde de carbone dont 41 conduites aux urgences (données ARS non consolidées). Une en est décédée et 20 ont été hospitalisées. Les intoxications dans l'habitat ont représenté 85 % des cas. Le monoxyde de carbone peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer ;
- N'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement ;
- Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : ne les installez pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave ;
- Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

EN SAVOIR PLUS :

www.prevention-maison.fr › SANTÉ PUBLIQUE FRANCE
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr › AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

Suite au dernier recensement, nous sommes aujourd'hui 719 habitants à Bonnée, soit le double d'il y a 100 ans.

SICTOM Châteauneuf-sur-Loire

La grille tarifaire du SICTOM est reportée en 2018

GEOMEXPERT s.a.s.
Ordre des Géomètres Experts N° 2006 BA 00002
RCS 323 253 609 (82D4)
B.P. 314 - 45203 MONTARGIS CEDEX
Téléphone 02.38.89.87.70 - Télécopie 02.38.89.11.28
e-mail : montargis@geomexpert.com

ecmo
Bureau d'Urbanisme et d'Infrastructures
Maîtrise d'œuvre de travaux V.R.D.

Agence d'Auxerre :
11, rue Max Quantin
89000 AUXERRE
Tél. 03 86 51 18 47
Fax 03 86 52 03 83

Agence de Blois :
33, rue des Arches
41000 BLOIS
Tél. 02 54 56 81 05
Fax 02 54 74 51 95

Agence de Nemours :
27, rue des Hauteurs du Loing
77140 NEMOURS
Tél. 01 64 28 02 63
Fax 01 64 29 19 52

Siège social : 1, rue Nicéphore Niepce 45700 VILLEMANDEUR
Tél. 02 38 89 87 79 - Fax 02 38 89 11 28

EXEAU TP

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
TERRASSEMENTS
VIABILISATION
CANALISATIONS
RESEAUX DIVERS
FORAGE

Le Bois Chesneau
45460 BOUZY LA FORET
Tél. **02 38 58 30 56** - Fax 02 38 58 30 50
e-mail : exeau@exeau.com

JOUETS SAJOU

Lundi : 14h30-19h
Mardi au vendredi :
9h30-12h15/14h30-19h
Samedi : 9h30-12h30
14h-19h

Patrick SERVAIS
8, route de Sully - 45460 BONNÉE
Tél. 02 38 36 66 10

Benoit LEGER
45500 Autry-le-Châtel
Tél. : 06 80 02 51 94

- Peinture - Ravalement
- Placo - Isolation
- Traitement de Toiture
- Revêtement de Sols
- Papiers Peints

sarl OUTREVILLE - MIRANDA
1080, Rue des Monteaux - 45460 BRAY EN VAL
✆ 02 38 35 52 71 - 06 28 19 16 36

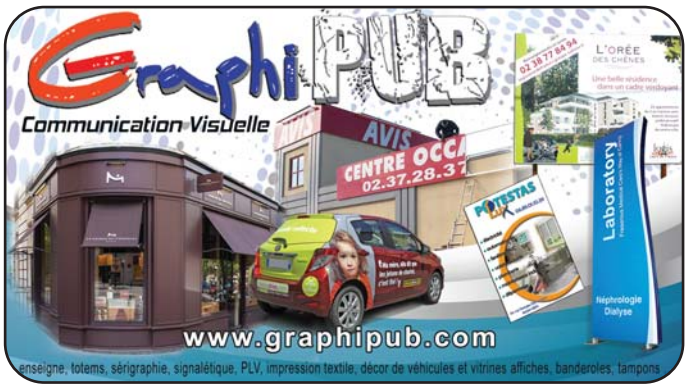

COMMENT DEVENIR CITOYEN ?

UN PARCOURS EN 3 ETAPES INDISPENSABLES

1 L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

OÙ ? Au collège et Lycée.

QUAND ? Dans les classe de 3e et de 1re.

POURQUOI ? Pour mieux comprendre les valeurs qui fondent la République et sensibiliser les élèves à leur de voir de défense. Il est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences.

2 LE RECENSEMENT

QUI ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

OÙ ? A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.service-public.fr).

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

3 LA JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ

QUI ? Tous les français, filles et garçons.

OÙ ? Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.

QUAND ? Avant 18 ans.

QUOI ? Une journée de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la défense, un test de détection des difficultés de lecture.

Le certificat JDC ou un certificat d'exemption est demandé lors de la constitution d'un dossier pour des examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, BAC...).

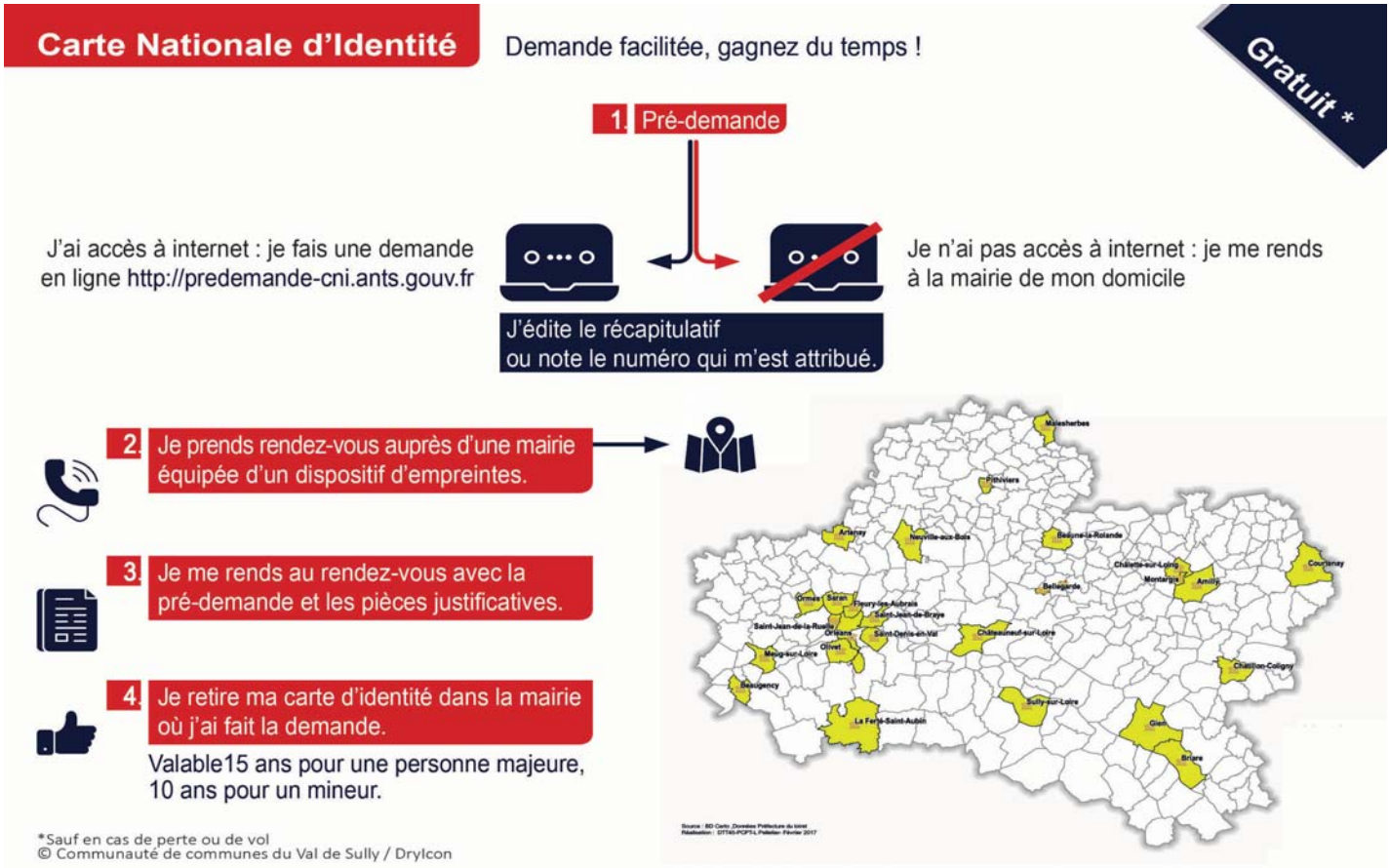

PCS

Le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde de Bonnée a été modifié suite à l'extension du périmètre en cas d'incident nucléaire à 20 km. Les habitants de Bonnée sont concernés par cette nouvelle réglementation.
Ce qui change :
En cas d'incident nucléaire, la commune sera dotée de comprimés d'iode.
Une alerte à la population sera organisée par haut-parleur.
Les habitants de Bonnée seront invités à retirer leurs pastilles d'iode au foyer communal et à les ingérer sous ordre du Préfet.

La carte grise et le permis de conduire à portée de clic!

Depuis le mois de novembre, les démarches pour un certificat d'immatriculation et un permis de conduire ne sont font plus en mairie mais en ligne.

PAPIERS ■ À partir du lundi 6 novembre, les démarches ne s'effectueront plus en préfecture ou sous-préfecture

Permis et carte grise, tout en ligne !

CARTE GRISE

- demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration);
- demande de changement d'adresse ;
- demande de changement de titulaire ;
- déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur **https://immatriculation.ants.gouv.fr** et je suis les étapes proposées :

* Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
* Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
* Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
* En cas de perte, ma déclaration s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
* Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demende. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
* Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

PERMIS DE CONDUIRE

* Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
* Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, répérables par la vignette bleue "agréé service en ligne ANTS".
* Je me rends sur **https://permisdeconduire.ants.gouv.fr**
* Je crée un compte en cliquant sur "je fais une demande en ligne".
* En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
* En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
* Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
* Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures. Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

Michel Chasseignaux
POMPES FUNÈBRES, MONUMENTS, CAVEAUX
ARTICLES FUNÉRAIRES, CHAMBRE FUNÉRAIRE
1, place Maurice-de-Sully - 45600 SULLY-SUR-LOIRE
Magasin d'exposition : 125, rue de Paris - 45600 SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE
Tél. domicile : 02 38 36 22 23 - Fax : 02 38 36 58 01
Tél. : 02 38 36 43 18

COLAS Centre-Ouest
MEUNIER
Colas Centre Ouest – Agence Meunier
6, rue des Plémonts
45290 NOGENT sur VERNISSON
Tél. : 02 38 97 60 46 / 06 60 28 00 22
Fax : 02 38 97 70 51

UNE SEULE ADRESSE POUR VOTRE JARDIN
1700 route de Sully 45460 Bray en val 02 38 35 52 65
Pépinières Carreras
Arbres et arbustes d'ornement, rosiers, plantes de terre de bruyère et arbres fruitier
La Bêche
Outillages, traitements, terreaux et engrais fournis avec les conseils adaptés à votre jardin, pour le professionnel et le particulier

isi elec
isi metal
02 38 57 03 40
5, impasse de la Garenne
45550 Saint Denis de L'Hôtel
Fax 02 38 57 03 55
info@isi-elec.com info@isi-metal.com

Comprendre la Prime Isolation

QU'EST-CE QUE LA PRIME ISOLATION ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

POURQUOI ISOLER SES COMBLES ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

Afin d'êtres éligible à la prime isolation, vous devenez remplir plusieurs conditions :

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

LA PRIME ISOLATION : CUMULABLE AVEC D'AUTRES SUBVENTIONS

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.

LA FRATERNELLE

Rapport d'activités de l'année 2017

La Fête de la Saint Antoine, le 21 janvier 2017 a rassemblé 80 personnes. Le dîner, animé par J.F. Carcagno, a été composé et servi par le traiteur du Relais de Dampierre, avec, au menu, les traditionnelles andouilles et saucisses, accompagnées de flageolets, haricots verts et gratin dauphinois.

La randonnée de printemps a eu lieu le 18 mars 2017, où, une quinzaine de personnes seulement ont pris part à cette randonnée. Un parcours unique de 10 km environ, avec le pot de l'amitié offert au retour.

Pour la première année, la Fraternelle de Bonnée a organisé une **chasse aux œufs** pour les enfants scolarisés de Bonnée le samedi 1er avril 2017. Une trentaine d'enfants ont répondu à l'invitation. 160 œufs ont été cachés par les membres du bureau dans le parc de la propriété du Coulmier, mis aimablement à notre disposition par la municipalité de Bonnée. Cette animation a été suivie d'un goûter, fourni par le Mac Do de Bonnée au cours duquel une tombola a permis aux enfants de gagner quelques lots.

La Fête des Voisins le 20 mai 2017. 80 personnes environ ont participé à cette fête en apportant soit un plat salé, soit un plat sucré, soit une salade. Préalablement un concours de pétanque a été organisé, les vainqueurs ont été récompensés avant le repas partagé par tous.

Le dimanche 8 octobre 2017, était organisé un **après-midi découverte de jeux et de loisirs créatif**s, animé par une conseillère de la société OIKA OIKA. Cette animation était destinée aux enfants à partir de 3/4 ans. Aucune inscription d'enfants à cette animation, heureusement quelques grands-parents se sont présentés et ont pu découvrir les jeux présentés et passer un après-midi sympathique, suivi d'un goûter offert par la Fraternelle.

Association des Anciens Combattants ACPG-CATM

Notre petite association se maintient.

Nos activités de l'année 2017 :
Assemblée Générale et galette des Rois, le 15 janvier.
Repas des « 3B » à Bray-en-Val le 8 mai.
Participation au méchoui des CATM de Bray-en-Val le 25 juin.
Réunion des Présidents des sections de l'arrondissement de Gien à Poilly-lez-Gien le 27 octobre.

Nos cérémonies patriotiques ont eu lieu les 8 Mai , 14 Juillet, 11 Novembre et 5 Décembre.

Autre cérémonie exceptionnelle :
Le 27 août 2017, devant le monument aux morts, civils et militaires ont rendu hommage au Commandant Marcel Desrousseau de Vandières pour le 100e anniversaire de sa mort.

Le président, André BILLAT

CCAS

Tous les ans, le **CCAS** (**C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale) distribue des colis et des bons d'achats en fin d'année. Pour pouvoir en bénéficier, la personne doit être âgée de 70 ans et plus et être domiciliée sur la Commune (et non en résidence secondaire) ou doit avoir habité de longue date la Commune et être placée en maison de retraite.

Pour 2017, 103 personnes âgées ont reçu un bon d'achat d'une valeur de 30 euros à faire valoir chez les commerçants de Bonnée avant le 31 janvier 2018. De plus 7 personnes âgées séjournant en maison de retraite ont eu un colis comprenant un ballotin de chocolats et un drap de bain d'une valeur de 25 euros. Cette année nous pouvons remarquer que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 5 personnes.

AMICALE des RETRAITES de BONNEE

2017 a vu le nombre des adhérents de l'Amicale rester stable malgré la réticence des jeunes retraités à venir se joindre aux plus âgés et pourtant ils pourraient apporter « un sang neuf » et de nouvelles idées.

Nous serions heureux de les accueillir un après-midi le deuxième ou quatrième mardi de chaque mois pour un premier contact et surtout savoir quelles sont leurs attentes sur les animations d'une association.

Durant l'année les adhérents se sont retrouvés, certains mardis autour d'une boisson chaude ou fraîche et des petites gourmandises, pour participer à différents jeux de cartes et de société. Il règne toujours la bonne humeur, la convivialité dans une ambiance chaleureuse.

Nos diverses réunions ponctuelles se sont écoulées de janvier à décembre : la galette des rois, les beignets, le cassoulet, le repas des Grands-Mères et Grands-Pères, le buffet froid et le repas de Noël. Tous ces rassemblements ont permis à de nombreux adhérents de passer d'agréables moments ensemble, de régaler leurs papilles et d'oublier pour un moment les petits soucis de la vie.

Les deux concours de boules en avril et en septembre ont été très appréciés et continueront en 2018.

Cette année nous avons organisé un concours de belote « interclubs » en mai qui a remporté un vif succès et a permis à nos adhérents de rencontrer ceux des clubs environnants et certains se sont retrouvés après s'être perdus de vue pendant de longues années. Après le jeu, les bavardages sur les souvenirs ont été bon train autour de l'assiette anglaise offerte à chaque participant.

Egalement quelques petites escapades en septembre : une soirée aux NUITS de SOLOGNE et une journée à PARIS (promenade sur la Seine avec déjeuner à bord puis l'après-midi visite guidée de l'OPERA GARNIER).

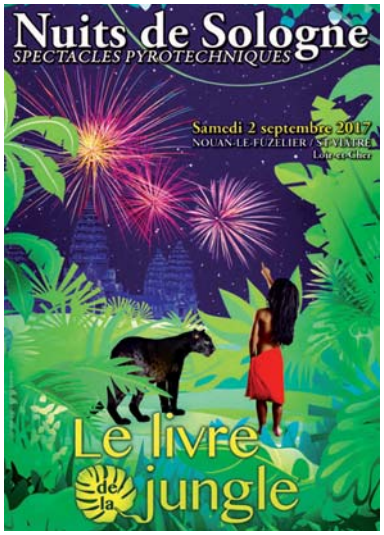

Ces sorties ont pu avoir lieu grâce à la collaboration d'autres clubs, principalement les deux associations de VILLEMURLIN et nous remercions leurs Présidents pour cette coopération.

Quelques adhérents ont eu un premier contact avec le club de « ENTENTE AMITIE PARTAGE » de MONTBARROIS et ont effectué un voyage de quelques jours en Bretagne Nord en juillet. L'organisation nous offre une ouverture sur d'autres projets pour 2018.

Plusieurs idées sont à l'étude pour des sorties d'une journée, elles seront soumises aux adhérents qui feront leurs choix avec le concours des autres clubs du secteur.

L'assemblée Générale 2017 ouverte à tous se tiendra le samedi 6 janvier 2018 à 14 heures et sera suivie du partage de la Galette des Rois.

La cotisation annuelle reste inchangée soit 16 €.

Amitié, joie, bonne humeur, convivialité, réconfort, écoute attentive, voici ce que vous trouverez si vous rejoignez l'Amicale.

Bonne année 2018 à tous.

Le Président, Yves DEVIENNE

SAINT HUBERT

Pour une association plus que centenaire, la Saint-Hubert se porte bien. La chasse est un loisir très prisé dans la région. Le nombre de nos adhérents reste stable. La cotisation annuelle est maintenue grâce à une subvention communale de 300 euros qui permet d'équilibrer le budget.
Le comptage des lièvres a eu lieu fin février en présence d'un garde de la fédération de chasse. Début mars nos chasseurs ont compté les chevreuils à Maison Rouge puis à Solaire. La situation du peuplement est satisfaisante. Toutefois il n'y a toujours pas de perdreaux à tirer sur le territoire.
Un lâcher de faisans a été programmé d'octobre à janvier.

Pour la période 2017-2020, l'attribution des bracelets pour le gros gibier est : 5 pour les chevreuils, 2 pour les biches et 1 pour un jeune cerf.

Ce sont 180 oiseaux qui ont été achetés pour une somme conséquente de 1 980 euros. Il n'y a pas eu de lâcher de perdrix rouges cette année. Le coût, chaque année plus important, nous contraint à limiter les lâchers d'oiseaux.

La fédération de chasse nous a attribué pour cette saison 20 lièvres.
Nous sommes toujours victimes, sur notre territoire, de prédation de la part des renards, martres ou ragondins. C'est pourquoi nous avons acheté un piège afin d'y remédier.
Le bilan de l'association ne serait pas complet si on ne parlait pas de la soirée choucroute. Elle a eu lieu le 25 février. La participation importante était limitée par la taille de la salle. C'est toujours à regret que l'on doit refuser du monde. En cuisine Jean-Pierre, secondé par Claude, a mijoté d'excellents produits et les femmes des chasseurs ont assuré le service dans une salle bondée. Tous les participants se sont montrés satisfaits de cette choucroute.
La partie festive était assurée par Jean-François Carcagno qui a fait danser l'assistance fort tard.
La prochaine choucroute de la Saint-Hubert aura lieu le samedi 24 février 2018 au foyer communal de Bonnée avec l'orchestre Carcagno. Vous pouvez réserver votre place dès maintenant.

Yves Lacroix, Président

ETAT CIVIL

Naissances :
Alice DIEFFENBACH, née le 11/01
Annaelle CHAUVIN, née le 02/02
Margaux DRYEPONDT, née le 03/02

Décès :
Suzanne LALOUP le 20/01
Yvette MILLET le 25/01
Franck PRAT le 24/05
Michel BAPTISTE le 21/06
Raymonde LEBRUN le 13/10

Mariage :
FRANGNER Eric et FERNANDES PEREIRA Nathalie, le 13/07

Le Travailleur de Berry, Gâtinais, Giennois…
Samedi 27 novembre 1920

BONNÉE

Fête du 11 Novembre

La paroisse de Bonnée a fêté dignement le 11 Novembre dernier son patron St-Martin et la victoire de nos armes. Mais la pensée dominante était le souvenir de ses chers enfa nts morts au cours de l'horrible guerre. Aussi l'église se trouva-t-elle remplie comme aux jours des grandes solennités. Le conseil municipal au grand complet, une belle assistance d'hommes, les mères de famille et les épouses de nos soldats, les enfants de l'école, tous par leur attitude recueillie marquaient la gravité de l'acte religieux qui s'acomplissait dans le temple sacré. Puis les fidèles se rendirent au cimetière. Là, bien des larmes coulèrent des yeux des assistants lorsque M. Lechat, maire de Bonnée, adressa à l'assemblée ces paroles réconfortantes : « La date du 11 Novembre a été choisie par le Gouvernement pour célébrer le cinquantenaire de la République. En ce jour anniversaire de la victoire de nos armées le conseil municipal de Bonnée a décidé d'organiser cette cérémonie et s'est fait un devoir de venir solennellement au cimetière déposer une couronne à la mémoire des enfants du pays tombés au champ d'honneur, en attendant de venir ensuite au pied du monument qui sera prochainement érigé en leur honneur. Il se fait également un devoir de saluer ici très respectueusement nos glorieux mutilés, les veuves et les orphelins de la guerre et de les assurer de sa sincère et profonde sympathie. Aucune journée ne convient mieux que celle-ci pour glorifier les combattants qui sont morts pour sauver leur pays de la domination étrangère et sauver en même temps la liberté du monde ; ce sera une noble tradition de conserver cette date et de venir leur apporter fidèlement notre juste hommage de reconnaissance.

Si éloquentes et bien documentées que soient les voix de l'histoire, elles ne diront jamais complètement ce que le soldat français eut à souffrir, ni ce qu'il dépensa d'héroïsme ; elles ne diront jamais complètement la valeur de son endurance et le sublime de son immense sacrifice. Lorsque nous aurons gravé sur le marbre ou la pierre de nos monuments les noms de ceux pour lesquels nous réclamons l'immortalité, nous ne serons pas encore quittes envers eux ; nous leur devons de veiller avec une constante et généreuse sollicitude sur nos mutilés, les veuves, les orphelins, les vieux parents restés sans soutien.

La France a saigné douloureusement ; 1.400.000 de ses enfants sont restés sur tous les points du front.

Que cette cérémonie, organisée en l'honneur des enfants de Bonnée morts pour la France ne soit pas sans lendemain ! Que dans nos cœurs il reste quelques-uns de ces sentiments purs qui soutenaient et exaltaient leur âme de soldat !

En nous inspirant de leurs principes dans le souvenir de leurs exploits, ce sera pour nous le meilleur moyen d'honorer la mémoire de ceux qui ne sont plus et devant qui, au nom du conseil municipal, je m'incline respectueusement. »

Un assistant.

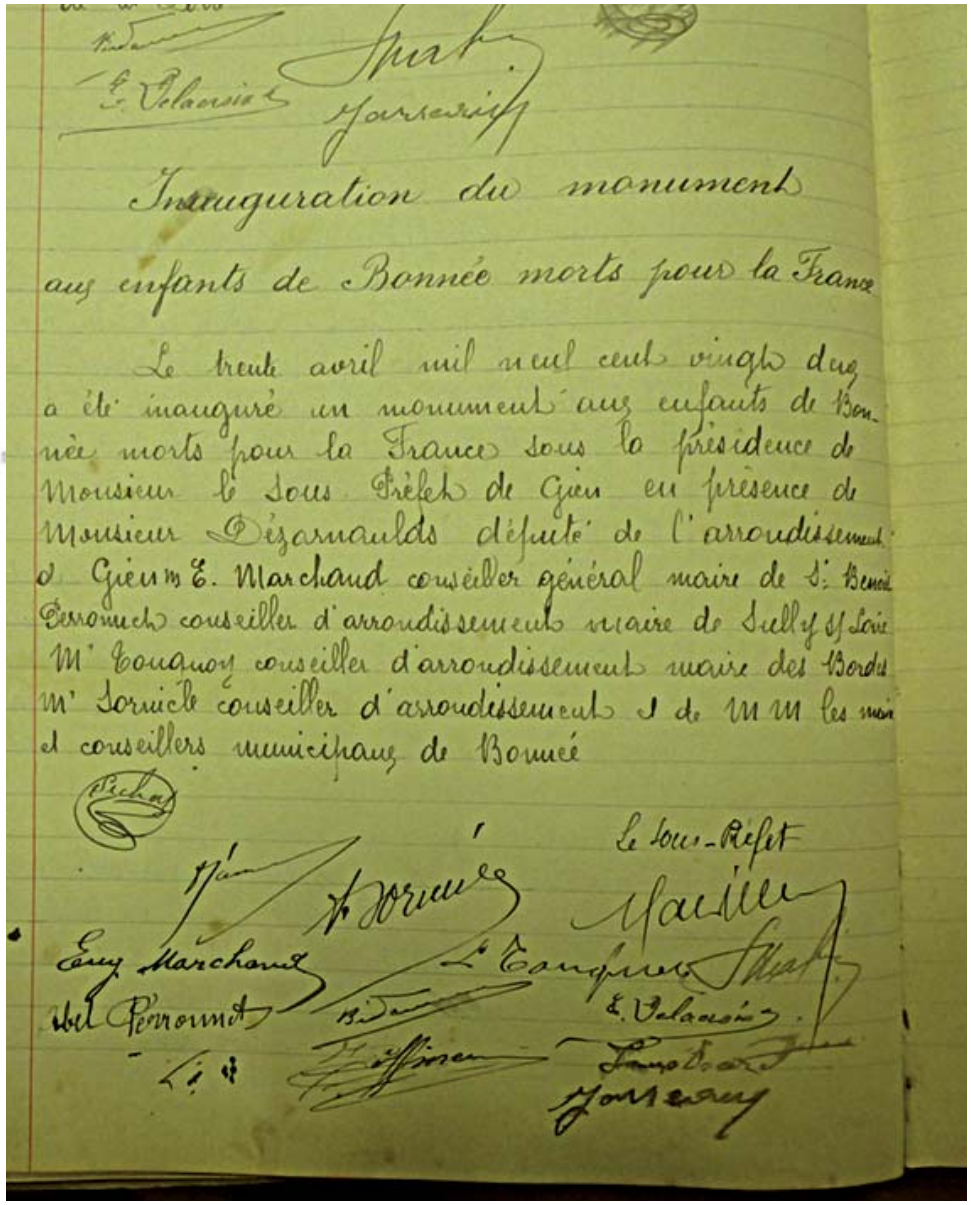

Inauguration du monument

aux enfants de Bonnée morts pour la France

Le trente avril mil neuf cent vingt deux a été inauguré un monument aux enfants de Bonnée morts pour la France sous la présidence de Monsieur le Sous Préfet de Gien en présence de Monsieur Désarnaulds député de l'arrondissement d'Gien m E. Marchand conseiller général maire de St Benoit Perronet conseiller d'arrondissement maire de Sully s/ Loire M. Tougnon conseiller d'arrondissement maire des Bordes M. Sornicle conseiller d'arrondissement et de MM les maires et conseillers municipaux de Bonnée

Le Sous-Préfet

Eug Marchand

Archives municipales de Gien

1 semaine en Val de Sully

La Communauté de communes est à vos côtés pour vous faciliter la vie, vous proposer des services et des activités. Sophie l'a bien compris, il n'y a qu'à regarder son agenda !

lundi

Inscrire les enfants à l'***ALSH*** pour les vacances de février. Aller à l'***Antenne Emploi Entreprises*** me renseigner sur les offres d'emploi et de formation.

02 38 36 35 75

mardi

Déposer le ***permis de construire*** pour l'agrandissement de la maison. Demander des renseignements pour l'***assainissement non collectif.***

SPANC ?

mercredi

Emmener Paul à son ***cours de trompette*** et en profiter pour reprendre livres et CD à la ***médiathèque***.

jeudi

Ramasser le courrier des voisins partis en Italie même si la ***police*** veille avec l'Opération Tranquillité Vacances.

vendredi

Rappeler à la nounou de s'inscrire aux prochains ateliers du ***Relais Petite Enfance***.

samedi

On sort : soirée théâtre dans le cadre de la ***saison culturelle*** !

Billets sur resasullias.com

dimanche

Renseignements pris à l'***Office de Tourisme***, on fait découvrir le patrimoine naturel aux copains venus pour le week-end : un p'tit tour au bord des rivières du Sullias, il paraît qu'ils font des travaux.

À **Bonnée**, la Communauté de communes c'est

1 service de proximité : le siège de la Communauté de communes au 28 route des Bordes *(photo ci-dessous)*; n'hésitez pas à venir poser vos questions !

la participation au financement des travaux d'aménagement de la voirie pour plus d'accessibilité pour les piétons et la mise aux normes des bâtiments scolaires (électricité et sécurisation)

la refonte du site internet : si le financement et l'hébergement sont communautaires, la commune garde toute liberté quant au contenu !

+ de sécurité et de protection grâce à la police intercommunale.

Quoi, vous n'êtes pas au courant ?!?

Pour ne louper aucune actualité de la Communauté de communes, plusieurs supports sont à votre disposition.

> ***le Mag*** distribué tous les trois mois dans votre boîte aux lettres (déjà deux numéros de sortis, si vous ne les avez pas reçus, prévenez-nous !)

> ***www.valdesully.fr*** qui change de look

> la page ***Facebook @ValdeSully*** à liker et à partager

+ d'informations sur les animations du territoire, sur la page Facebook de l'Office de Tourisme du Val de Sully ou en vous plongeant dans le Guide pour Sortir disponible chez les commerçants et dans les structures communautaires.

La Communauté de communes
OFFRE UNE ENTRÉE À CHAQUE ENFANT
résident en Val de Sully du CP à la 3e
à la patinoire de Sully sur Loire
du 02/12/17 au 07/01/18

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY
28 route des Bordes 45460 Bonnée
02 38 35 05 58
accueil@valdesully.fr

LE CALENDRIER DES FÊTES

JANVIER

Samedi 6	:	Galette des Retraités et Assemblée Générale
Mardi 9	:	Club des Retraités
Samedi 13	:	Saint Antoine de la Fraternelle
Dimanche 14	:	Galette des Anciens Combattants (ACPG-CATM)
Vendredi 19	:	Vœux du Maire
Mardi 23	:	Club des Retraités

FEVRIER

Mardi 6	:	Journée beignets avec les Retraités
Dimanche 11	:	Organisation de la Choucroute de la Saint Hubert
Mardi 13	:	Club des Retraités
Samedi 17	:	Boum Ecole APE
Samedi 24	:	Choucroute de la Saint-Hubert
Mardi 27	:	Club des Retraités

MARS

Dimanche 11	:	Réunion de la Saint-Hubert
Mardi 13	:	Journée Pub Club des Retraités
Dimanche 18	:	Randonnée de Printemps avec la Fraternelle
Mardi 27	:	Club des Retraités
Vendredi 30	:	Remise des prix des Maisons Fleuries

AVRIL

Dimanche 8	:	Randonnée des œufs sur Bonnée avec les Randonneurs Sullylois
Mardi 10	:	Concours de Belote Interclubs avec les Retraités
Samedi 14	:	Chasse aux œufs avec la Fraternelle
Mardi 24	:	Club des Retraités

MAI

Mardi 8	:	Commémoration de la Victoire de 1945 Repas des Anciens Combattants « 3B »
Mercredi 9	:	Club des Retraités
Mardi 22	:	Club des Retraités

JUIN

Samedi 2	:	Repas des grands-pères et des grands-mères avec les Retraités
Samedi 9	:	Fête des Voisins avec la Fraternelle
Mardi 12	:	Club des Retraités
Dimanche 24	:	Assemblée Générale de la Saint-Hubert
Mardi 26	:	Concours de Boules et Repas Club des Retraités

JUILLET

Lundi 2	:	Remise des prix à l'école
Mardi 10	:	Club des Retraités
Samedi 14	:	Fête Nationale
Mardi 24	:	Club de Retraités

AOUT

Mardi 07	:	Club des Retraités
Mardi 21	:	Club des Retraités

SEPTEMBRE

Dimanche 9	:	Répartition des bracelets de la Saint-Hubert (petite salle)
Mardi 11	:	Concours de Boules et Buffet froid avec les Retraités
Mardi 25	:	Club des Retraités

OCTOBRE

Mardi 9	:	Club des Retraités
Dimanche 14	:	Loisirs créatifs avec la Fraternelle
Mardi 23	:	Club des Retraités

NOVEMBRE

Mardi 6	:	Concours de belote avec les Retraités
Dimanche 11	:	Commémoration de l'Armistice de 1918 en présence des élèves de l'école
Mardi 13	:	Club des Retraités
Mardi 27	:	Club des Retraités

DECEMBRE

Mercredi 5	:	Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » Algérie-Maroc-Tunisie
Samedi 8	:	Animation Noël de la Fraternelle
Mardi 11	:	Club des Retraités
Samedi 15	:	Assemblée Générale/Elections et repas de Noël des Retraités
Jeudi 20	:	Spectacle de l'école pour le Marché de Noël
Jeudi 27	:	Club des Retraités